



La Communauté de Communes du Haut-Lignon a décidé de passer prochainement à la tarification incitative.

Quelques points pour préciser les modalités et réfuter des arguments erronés qui auraient pu vous être communiqués.



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- ↗ Un impôt local basé sur le foncier bâti ;
- ↗ Apparaît sur la taxe foncière ;
- ↗ Son montant change en fonction de la valeur locative.

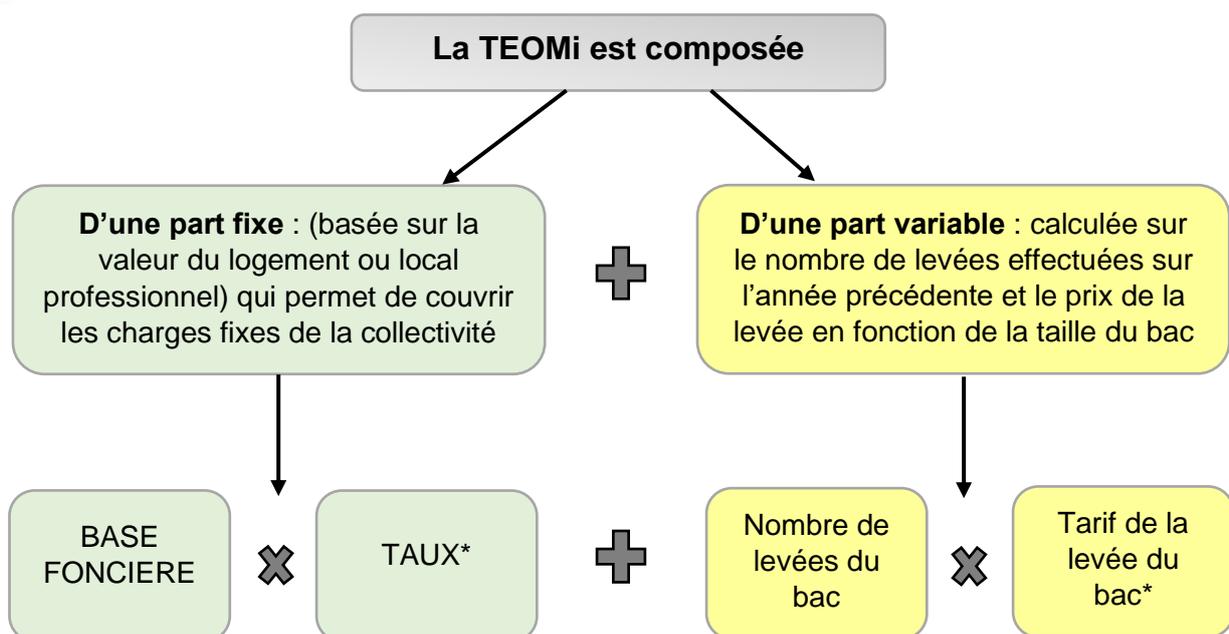


La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi)

- ↗ C'est le même principe que la TEOM, mais avec une partie incitative. **La TEOMi n'est pas un impôt supplémentaire ;**
- ↗ Apparaît sur la taxe foncière ;
- ↗ Une part variable (en fonction de l'utilisation réelle du service) ;
- ↗ Une part fixe qui permet de financer le fonctionnement du SICTOM : la collecte des déchets (ordures ménagères, déchèterie et le tri sélectif), leur traitement et divers investissements indispensables au fonctionnement du syndicat.



Composition de la TEOMi



*Le taux et les tarifs des levées sont votés par la Communauté de Communes



Refuser le bac ou ne pas l'utiliser

- ✘ Si vous ne présentez pas votre bac à la collecte, vous aurez une contribution pour l'utilisation des services de gestions des déchets (déchèterie, collecte sélective...);
- ✘ Ce forfait s'applique également aux foyers fiscaux n'ayant pas demandé l'attribution d'un bac à ordures ménagères.



Quelques conseils

- ✘ Orienter ses déchets vers d'autres destinations : compostage, tri, dépôts en déchèteries, don...;
- ✘ Ne présenter son bac que lorsqu'il est plein ;
- ✘ Disposer d'un bac dont le volume correspond aux besoins du foyer (changement sur simple appel au SICTOM) ;
- ✘ Pour les bacs munis d'une serrure, penser à bien sortir le drapeau orange, sinon il ne sera pas collecté ;
- ✘ Le bac est muni d'une puce. Mon bac est pucé si le marquage « SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES » est présent. Le bac est donc attribué à un logement défini. Le camion est équipé d'un système de lecture qui permet de lire la puce et d'enregistrer les levées. Ces informations serviront dans le calcul de la part variable de la TEOMi.



Le bac n'est pas équipé d'une puce, le bac ne sera pas collecté.



Le bac ne sera pas collecté, si celui-ci déborde. Les sacs à côté du bac ne seront également pas collectés.

Si le bac est équipé d'une serrure, il sera collecté uniquement si la drapeau orange est mis en évidence (coincé entre la cuve et le couvercle.



Déménagement ou emménagement ?

Le bac est rattaché à une adresse, il ne doit en aucun cas vous suivre dans vos déménagements.

Si vous arrivez dans un nouveau logement, pensez à avertir le SICTOM au 04 71 59 82 93.

Le SICTOM met à disposition plusieurs litrages de bacs :



Les bacs 770L sont réservés pour les professionnels. Le SICTOM étudiera la production de chaque professionnel afin de mettre le ou les bacs les mieux adaptés.



Dépôts sauvages

Chaque commune est en capacité d'ouvrir les sacs, de rechercher et poursuivre les auteurs à ces atteintes de l'environnement.

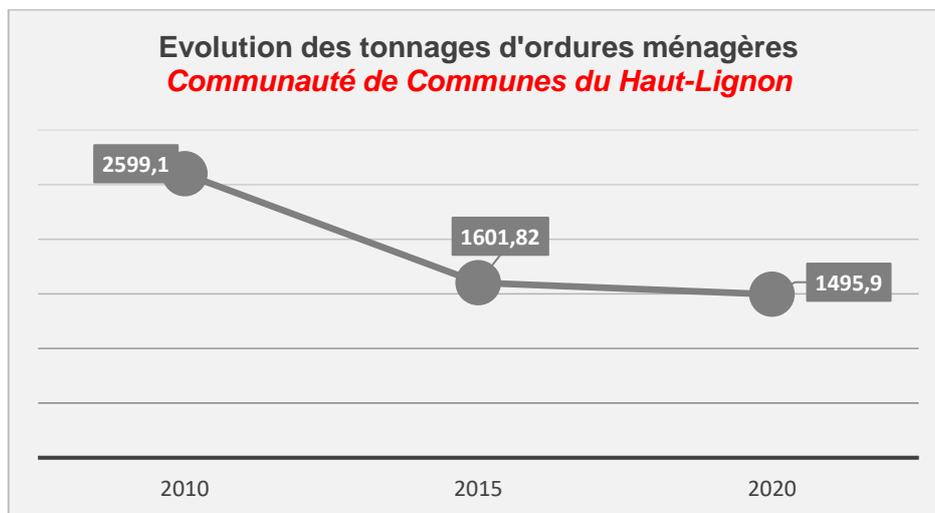




Tonnages des déchets ménagers

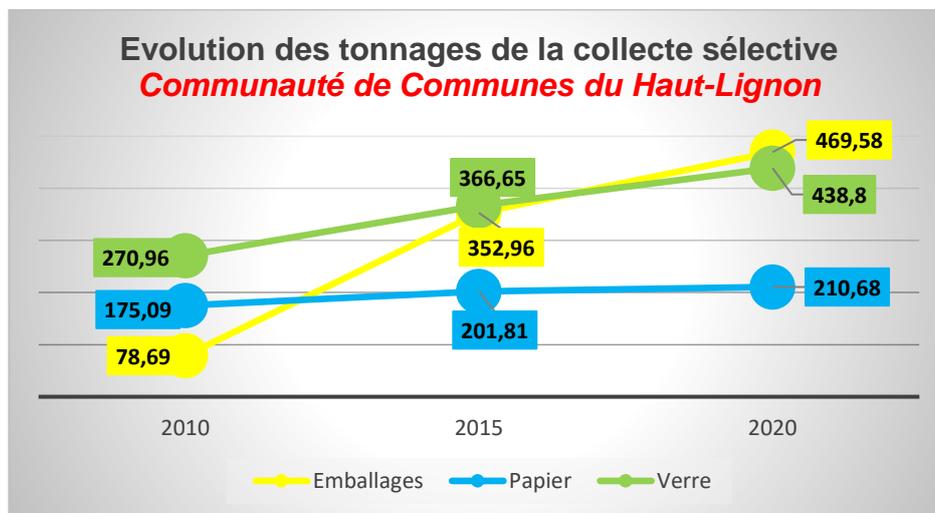
Ordures ménagères :

	2010	2015	2020
CC HAUT LIGNON	2 599,10	1 601,82	1495,90



Collecte sélective :

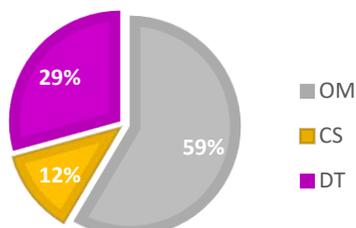
	2010	2015	2020
Emballages	78,69	352,96	469,58
Papiers	175,09	201,81	210,68
Verre	270,96	366,65	438,80



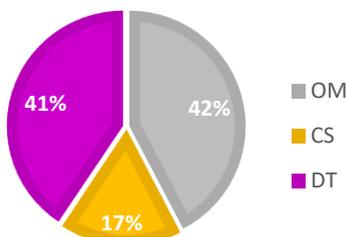
Les 3 flux :

	2010	2015	2020
Ordures ménagères	7 294,13	4 829,44	4 277,42
Collecte sélective	1 526,52	1 941,02	2 262,13
Déchèteries	3 655,20	4 633,69	5 082,17

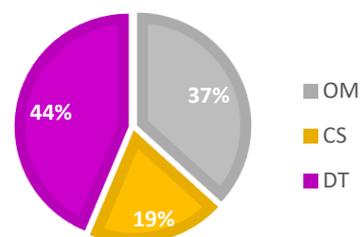
Répartition en % des 3 flux 2010



Répartition en % des 3 flux 2015



Répartition en % des 3 flux 2020

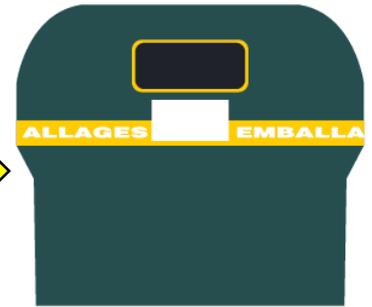
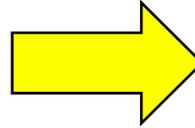




Comment réduire le volume de mon bac à ordures ménagères ?

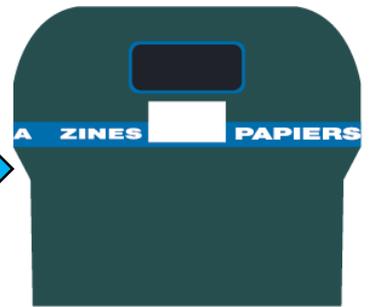
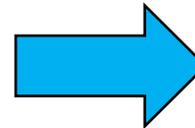
LA COLONNE EMBALLAGES

Bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques...



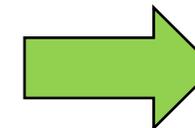
LA COLONNE PAPIERS

Tous les papiers (enveloppes, journaux, magazines...) et les cartonnettes (boîtes de céréales, pizzas...)



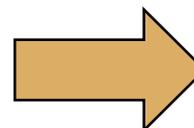
LA COLONNE VERRE

Pots, bouteilles et bocaux en verre



LA COLONNE CARTONS

Uniquement les cartons bruns, pliés



LE COMPOSTAGE

Feuilles mortes, épluchures de fruits et de légumes, marc et dosettes de café, tontes de gazon, fruits et légumes abimés, les restes de repas, les serviettes et mouchoirs en papier...



2 modèles sont proposés au SICTOM :



LA COLONNE VETEMENTS

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Bien les mettre en sacs !



LES DECHETERIES

Déchets verts, ferrailles et métaux, cartons, pneus, bois, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, cartouches d'encre, néons et lampes, piles, batteries, déchets diffus spécifiques, déchets d'activités de soins à risques...



La déchèterie du Chambon sur Lignon a connu divers travaux : agrandissement et mise aux normes.

Cette dernière a permis de pouvoir accueillir plus de déchets avec l'accès à de nouveaux quais.



Pont de Combelles – 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

Horaires d'ouverture de la déchèterie du Chambon-sur-Lignon

Déchèterie du CHAMBON SUR LIGNON	 ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre		 HIVER Du 1er novembre au 31 mars	
	Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermée
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermée	14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermée	14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermée	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

Fermée les Dimanches, Mardis et Jours Fériés

Il y a également le même projet sur la déchèterie de DUNIERES. Il est en phase d'élaboration.

Réunions publiques :

Le Chambon sur Lignon
Salle des Bretchs
le jeudi 04 novembre 2021

Tence
Salle Maria Bonnet
le jeudi 18 novembre 2021

SICTOM Entre Monts et Vallées
358 Allée des Bouleaux – ZA de Leygat
43190 TENCE
☎ 04 71 59 82 93
sictom.tence@orange.fr
www.sictom-tence.fr



Communauté de Communes du Haut Lignon
13 Allée des Pâquerettes
43190 TENCE
☎ 04 71 59 87 63